

L'ESSENTIEL SCORE® MULTICULTURES UN LARGE SPECTRE FONGICIDE SUR DE NOMBREUSES CULTURES



syngenta®



- **Composition :**
250 g/l difénoconazole
- **Formulation :**
EC Concentré émulsionnable
- **DAR* :**
pommier = 30 jours
(non fixé, recommandé par Syngenta),
prunier = 14 jours,
carotte = 14 jours,
vigne = 21 jours
(non fixé, recommandé par Syngenta).
- **ZNT* Organismes aquatiques :** 5 mètres minimum (pommier-prunier-vigne-carotte)
- **DRE* :** 6 heures et 8 heures en milieu fermé

* Pour l'ensemble des cultures, usages homologués et autres préconisations d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou consulter : www.syngenta.fr



Flashez ce QR-Code et accédez à la fiche technique



MULTI-USAGES, EFFICACE CONTRE DE NOMBREUSES MALADIES ET CULTURES

- Score à base de 250 g/l de difénoconazole est un fongicide autorisé sur vigne et sur de nombreuses cultures légumières et arboricoles.
- **Son spectre d'efficacité est large.**
- Son mode d'action **pénétrant et translaminaire** assure une mise à l'abri rapide du lessivage, 2 heures après son application.
- Il a une action **préventive** sur les oidiums, monilioses et **curative** (effet anti-sporulant) sur tavelure et black-rot (voir tableau au verso).



Oïdium sur vigne



Moniliose sur prune



Mycosphaerella brassicicola
sur chou



Alternaria sur carotte

CONDITIONNÉ EN S-PAC

- Score est conditionné en bidon S-Pac de 0,5 litre et 5 litres.

Le S-Pac vous apporte de nombreux bénéfices :

- Une meilleure prise en main grâce à une grande poignée à l'ergonomie spécialement étudiée.
- Une utilisation plus rapide grâce à des bidons plus faciles à ouvrir, à fermer et à rincer.
- Une meilleure protection contre les contrefaçons.

Le S-Pac : Sûr, simple et sécurisé.

VOS AVANTAGES

- Homologué sur de nombreuses cultures et usages.
- **Haut niveau d'efficacité** même par basses températures.
- **A l'abri du lessivage** en 2 heures.
- **Activité translaminaire** et systémique.



TABLEAU DES USAGES ET DOSES

Culture	Usage	Dose préconisée	Nbre d'applications max.	Délai avant récolte
Abricotier	Monilia sur fleurs et rameaux	0,02 l/hl		14 jours
	Oïdium			
Asperge	Rouille	0,5 l/ha		
	<i>Stemphylium vesicarium</i>			
Carotte	Alternaria	0,5 l/ha	3	14 jours
	Oïdium			
Céleri ⁽¹⁾	Septoriose	0,5 l/ha	3	céleris branche : 14 jours céleris rave : 21 jours
Chicorée Witloof Production de racines	Alternaria	0,5 l/ha		21 jours
	Oïdium			
	Rouille			
Chou ⁽²⁾	Alternaria	0,5 l/ha		choux de Bruxelles, choux pommés : 21 jours choux fleurs, brocolis : 14 jours
	<i>Mycosphaerella brassicicola</i>			
Pêcher	Moniliose sur fleurs	0,02 l/hl		14 jours
	Oïdium			
Poirier, Cognassier, Nashi	Tavelure du poirier	0,015 l/hl		Non fixé, délai de 30 jours (recommandé par Syngenta)
Pommier	Tavelure	0,015 l/hl	3	Non fixé, délai de 30 jours (recommandé par Syngenta)
PPAMC (Plantes Parfum Aromatiques Médicinales Condimentaires)	Maladie des taches foliaires	0,5 l/ha	2	14 jours
Prunier	Monilia sur fleurs et rameaux	0,02 l/hl	3	14 jours
Scorsonère, Salsifis	Oïdium	0,5 l/ha	3	30 jours
Tomate	Alternaria	0,5 l/ha		20 jours
	Pourriture des fruits			
Vigne	Black-rot	0,12 l/ha	3	Non fixé, délai de 21 jours (recommandé par Syngenta)
	Oïdium			
	Rougeot parasitaire			

(1) autorisé sur célerie rave et céleri branche
(2) tous types de choux

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

SCORE® - AMM N° 8800841 - Composition : 250 g/l difénocanazole * - Xn Nocif, N Dangereux pour l'environnement. R48/22 - Nocif : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les opérations de mélange / chargement et de traitement. S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S2 Conserver hors de la portée des enfants. S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spa1 Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre, contenant des inhibiteurs de la biosynthèse des stéroïdes plus de 3 fois par saison de végétation pour les usages toutes espèces florales et cultures florales diverses. Spa3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau (distance minimale obligatoire à respecter en attendant une notification officielle).
© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.